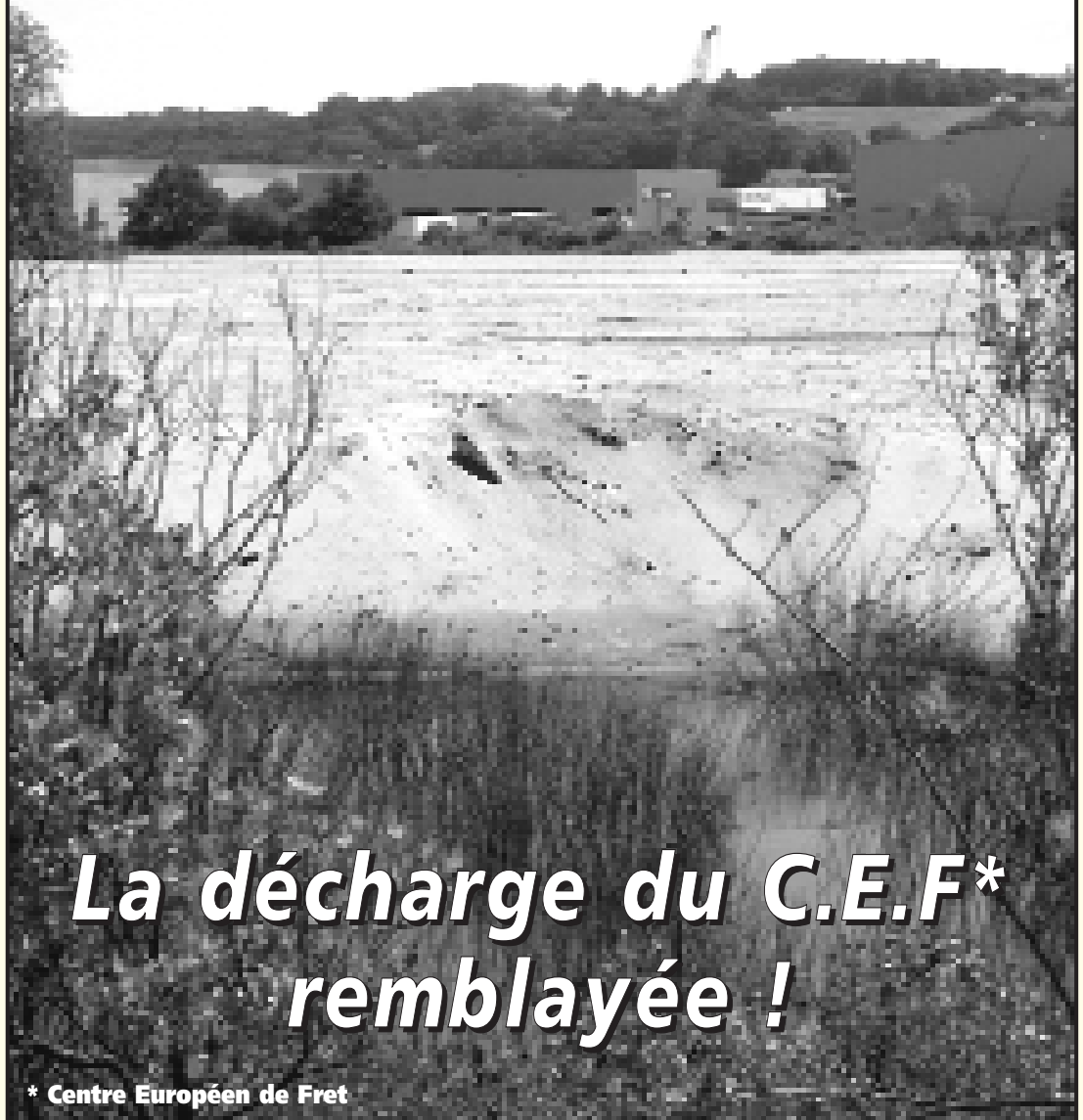


Sites pollués



La décharge du C.E.F.* remblayée !

* Centre Européen de Fret

POLLUTION

La société des Anciennes Fonderies et Ateliers de Mousserolles (SAFAM) exploitait à Bayonne, depuis 1840, une fonderie de fonte de deuxième fusion. Elle procédait également à la galvanisation d'une partie de sa production.

Pendant une vingtaine d'années (du début des années 70 à la fin des années 80), les sables non recyclés de la fonderie ont été mis en dépôt sur une zone marécageuse, en rive gauche de l'Adour. Cette zone a également été remblayée par des gravats et des inertes. Ces terrains font actuellement partie du périmètre de l'opération d'aménagement (ZAC) du Centre Européen de Fret de Bayonne-Mouguerre-Lahonce.

2. Infos en vrac...

3. Autour de la LGV

4. Brèves Sociales

5. La nouvelle loi sur les OGM

6. Un monde tragi-risible !

7. Crise de la pêche : position d'Itsas Geroa

8. La décharge du Centre Européen de Fret remblayée

9. Gloire au pouvoir d'achat !

10. ATTAC : la PAC, c'est grave docteur ?

11.

12. Cultures :

BIMESTRIEL - 2,30 €

N° 127
JUILLET / AOUT 2008

ISSN 0998 - 2787



... infos en vrac ...

La ferme en vrille

Depuis plusieurs années, au mois de novembre, à Bayonne se tient le traditionnel « **Lurrama la ferme du Pays Basque** ». Devant le succès croissant de cette manifestation qui met en avant les cultures et les élevages traditionnels et s'oppose à l'agriculture productiviste, les tenants de cette dernière agriculture ont tout simplement calqué le concept et organisé le même type de salon en juin avec de très gros investissements promotionnels.

Un groupe de consommateurs a court-circuité le site de ce salon. Il a enregistré le site « **www.lafermeen-ville.fr** » ce que ses initiateurs n'avaient pas fait. Résultat alors que le site était annoncé dans de grands placards publicitaires, sur les autobus et la presse, c'est une parodie de l'agriculture productiviste que l'on pouvait consulter sur un site nommé la ferme en vrille, avec des interventions cyniques du président Raymond Santeau (sic). Près de 30 000 visiteurs sont passés par là. Une franche rigolade que la très officielle chambre d'agriculture des Pyrénées Atlantiques n'a guère appréciée puisqu'elle a porté plainte.

Gelditour

Les opposants au TGV du sud de la Bidasoa ont organisé une caravane dans de nombreux villages menacés par les lignes nouvelles. Ils ont donc fait étape le 29 mai à Ustaritz et le 30 mai à Mouguerre, villages qui avaient massivement voté contre la LGV au cours d'un récent référendum. Le 31 c'est une énorme manifestation à Donosti (Saint Sébastien) qui a clôturé l'opération. Malgré les pluies diluviennes qui ont provoqué des inondations dans la province, des milliers de manifestants ont défilé.

Planteurs volontaires

Si vous ne connaissez pas les Planteurs, leur slogan est simple: « Nos élus se plantent, replantons! » Et leur stratégie est tout aussi tri-

viale : on replante des arbres sur les zones défrichées, puis 15 jours plus tard on replante des arbres sur les zones défrichées, puis 15 jours plus tard on replante des arbres sur les zones défrichées... et à la fin on gagne !

Ce mouvement contre la scélérate autoroute A65, s'inscrit dans la durée et malgré les promesses non tenues et le lobbying intense des élus, malgré la récente décision d'autoriser les travaux, le combat continue.

Antennes suite...

Lundi 9 juin, l'association Acotz en Alerte avec le soutien de l'entreprise Quiksilver a bloqué l'intervention d'Orange qui souhaitait installer des grilles de sécurité nullement justifiées, autour de l'antenne. Etant donné que les riverains ne pouvaient plus faire confiance à Orange qui est déjà passé outre l'avis de Monsieur le Maire plusieurs fois, ils s'opposent à toute intervention sur le site.

Mieux, l'association a assigné en référé la mairie de Saint Jean de Luz pour exiger la concertation que les textes réglementaires et administratifs imposent sur les conséquences matérielles et sanitaires que pose l'installation d'Antennes téléphoniques en France.

Mieux encore, la mayonnaise continue à prendre, une association a obtenu l'abandon d'un projet simi-

laire à Bidart et le collectif d'associations des riverains d'antennes relais (St Pierre d'Irube, Bidart, Acotz...) a organisé une manifestation contre la prolifération des antennes-relais proches des lieux de vie : habitations, écoles, lieux de travail, maisons de retraite... le 14 juin à Bayonne. Près de 250 personnes étaient présentes.

Trafic fret à Hendaye

Pour justifier la construction d'une voie nouvelle RFF envisageait une énorme augmentation du fret pour 2020 (+ 1000 %). Les opposants, confortés par l'expertise indépendante, affirment qu'il y aura au mieux 500 %, que les prévisions sont erronées et que le tout passe aisément sur les voies existantes sous exploitées (53 trains quotidiens sur une ligne qui a une capacité officielle de 264 sillons). Les résultats catastrophiques de la politique fret de la SNCF donnent évidemment des augmentations décevantes pour RFF qui en est réduite à ajouter au trafic frontière le trafic de la zone Bayonne 30 Km plus au nord. Mais les chiffres sont têtus et la très pro LGV Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays Basque vient de publier les chiffres 2007 dans un document disponible sur son site intitulé « *édition 2008 des chiffres-clés de l'économie en Pays Basque* » : Un laconique « *maintien de l'activité fret : 2,3 millions de tonnes au CF de Hendaye-Irun (SNCF 2007)* » ponctue la page.

Rappelons qu'en 1999 le rapport Becker affichait 2,48 millions de t et qu'en 2005 on avait 2,389 et en 2006, 2,389. Comme on le voit une augmentation stupéfiante !

Plainte contre Monsanto

L'association écologiste *Eau et Rivières de Bretagne* a indiqué avoir déposé lundi une plainte auprès du procureur de la République de Rennes contre Monsanto France pour « *publicité commerciale trompeuse* » concernant le pesticide *RoundUp*.

Cette plainte vise des placards publicitaires diffusés début mai notamment dans la presse écrite régionale, précise l'association. « *Deux produits sur douze de la gamme RoundUp sont dangereux pour l'environnement et l'eau. Or dans ses publicités, Monsanto crée une confusion en ne faisant pas la distinction entre tous ces produits* », a expliqué à l'AFP Gilles Huet, délégué général de l'association. Cette campagne publicitaire va, selon l'association, à l'encontre de l'action de nombreuses collectivités bretonnes engagées dans la lutte contre la pollution des eaux par les pesticides et « met en cause les efforts collectifs engagés sur les bassins versants » de la région. Monsanto a déjà été condamné en janvier 2007 par le tribunal correctionnel de Lyon à une amende de 15 000 euros pour des faits similaires, mais a interjeté appel depuis. L'affaire doit être rejugée le 4 juin. L'ex-président de Monsanto France Jean-Pierre Princen a également été renvoyé le 20 mai devant le tribunal correctionnel de Nanterre pour « *publicité mensongère* » concernant le *RoundUp*, premier désherbant vendu dans le monde. Il est poursuivi pour avoir diffusé en 2002 des spots TV publicitaires ne faisant pas de distinction entre le *RoundUp* utilisable par les particuliers pour le jardinage et celui utilisable par les agriculteurs.

Source : AFP



Samedi 14 juin, devant la mairie de Bayonne.

Autour de la LGV...

Mois de Mai propice aux rencontres pour les opposants à la Ligne à Grande Vitesse

Première rencontre : M. Maudet chef de projet à RFF

Droit dans ses bottes, M. Maudet fonce toujours tout droit vers la nouvelle ligne dévastatrice. Quelques nouveautés significatives cependant :

- Plus de gare nouvelle au Pays Basque Nord (on gardera peut être du terrain) qui sera désormais traversé et non desservi par la nouvelle ligne.

- Sur les voies existantes qui devaient recevoir 18 à 20 TGV en 2020 à petite vitesse comme maintenant (aujourd'hui il passe 16 trains de grandes lignes, 10 TGV et 6 corails), les gares basques ne recevront pas toutes le même nombre de trains. Ainsi Biarritz en recevra moins que Bayonne (c'est tous les jours le derby). Ce qui fait que Biarritz (et peut être St Jean de Luz et Hendaye) recevra à peu près le même nombre de trains que maintenant.

- Pour les trains de marchandise, M. Maudet prend les devants et avant que nous y allions de notre couplet, il nous annonce qu'il passe moins de trains aujourd'hui qu'il y a quelques mois. Rappelons que depuis 15 ans, la SNCF puis RFF on toujours dit qu'il passait 40 trains de marchandises tous les jours. Nous avons toujours dit qu'il en passait 20. Pendant le débat public, RFF a admis soudainement qu'il n'en passait que 22. Aujourd'hui qu'il en passe pratiquement 14, M. Maudet admet avant que nous ayons ouvert la bouche qu'il en passe moins de 22. Etonnant non ?

- Nous avons, une fois de plus développé l'idée que le ferroutage (camions montant sur des wagons surbaissés) gaspillait de la place, de l'énergie, nécessitait qu'on retouche tous les tunnels (130 millions d'euros jusqu'à Orléans et au-delà cela ne passe plus) et qu'en plus cela coûtait 40% plus cher que le combiné (containers sur des wagons plats normaux). Devant l'incontestable et fracassant échec du ferroutage Perpignan-Luxembourg, M. Maudet déclare tout de go : « RFF a toujours été contre le ferroutage,

cela lui a été imposé par l'industrie du ferroviaire ».

- Lui qui avait toujours dit que « les trains longs ça se décroche » admet qu'il faudra les mettre en place pour 2020.

- Enfin, M. Maudet annonce pour 2013 une nouvelle étude pour fixer la date de saturation des voies existantes. Mais cela risque de compter pour du beurre puisqu'il indique aussi que l'enquête publique pour les voies nouvelles aura lieu en 2011.

Deuxième rencontre : les élus du canton de St Pierre d'Irube

Rencontre fructueuse et constructive. A suivre...

Troisième rencontre : M. Carrère numéro 2 de la Région

M. Carrère est toujours droit dans ses bottes lui aussi, l'œil fixé sur la nouvelle Ligne Grande Vitesse. Il nous explique la nécessité de se plier aux lois du marché (socialiste et libéral ?) et qu'il vaut mieux avoir une infrastructure d'avance qu'une infrastructure de retard. Et une infrastructure inutile pour une bonne poignée de milliards d'euros ?

Il n'est pas au courant de l'abandon de la nouvelle gare basque et il est toujours pour. Il espère très fort que le ferroutage va se relever. Il apprend la nouvelle étude de saturation des voies existantes et pense qu'elle devrait avoir lieu avant l'enquête publique.

Enfin dans l'environnement de la LGV on apprend quelques trucs !

Après le rapport de l'école de Lausanne sur l'état du réseau français préconisant sa modernisation, après l'expertise suisse du débat public déclarant que les voies existantes pouvaient accueillir le trafic prévu par RFF avec des aménagements mineurs, après le rapport du

Conseil d'Analyse Sociale préconisant la modernisation plutôt que des lignes nouvelles, nous avons ces derniers mois pris connaissance :

- Du rapport de la cour des comptes préférant les modernisations du réseau existant aux investissements pour des lignes nouvelles.

- Des déclarations de hauts responsables de RFF en faveur des modernisations du réseau existant.

- Du rapport Mariton annonçant de fortes augmentations des péages.

- D'une circulaire européenne « sifflant la fin de la récré » des investissements avec 28 milliards de dettes.

A cela s'ajoute les PIB des pays européens revus à la baisse, notamment en France et en Espagne.

- Des investissements pour mettre le réseau conventionnel de l'Etat espagnol aux normes européennes qui s'éloignent (cette mesure entraînerait selon le dossier RFF 5,7 millions de tonnes de marchandises par an).

- La mise en route des trains longs sur l'axe atlantique qui va réduire le nombre de trains et dont la mise en place s'accommode mal des lignes nouvelles.

- Le désastre de la première autoroute ferroviaire Perpignan-Luxembourg.

Bref, les indicateurs virent au rouge mais RFF, La Région et le gouvernement foncent tout droit.

Victor Pachon

Lire La Vie du Rail (du 28 Mai)

Sous le titre *A suivre*, une brève sur l'autoroute ferroviaire Perpignan-Luxembourg que nous reproduisons textuellement :

Autoroute ferroviaire. Le gouvernement se penche sur les mauvaises performances de Lorry Rail. Alors que Lorry Rail est à la recherche d'un second souffle, la solution pourrait passer par des subventions d'exploitation, ce que les partenaires ont toujours refusé d'envisager jusqu'ici. Interrogé sur ce point par « La Vie du Rail », Dominique Bussereau n'a pas écarté cette éventualité.

« L'autoroute ferroviaire est un produit difficile. Peut être faudra-t-il l'aider au départ. »

Ainsi ce serait nous les contribuables qui subventionnerions une entreprise privée luxembourgeoise.

Tout contre...

Tout contre on trouve un article édifiant : « Des trains sur la route ». Pour nos lecteurs, texte et sans commentaires : « Pour des raisons de sécurité la SNCF ne fait plus traiter sur ses

entreprises les matériels roulants radiés devant être désamiantés. Elle les achemine donc vers des sites privés spécialisés. De différents points de départ, ils traversent la France vers Baroncourt en Lorraine ou Culoz dans l'Ain. Par la route, sur des convois exceptionnels. Quelques 200 matériels devraient voyager ainsi cette année. Dommage que Fret SNCF, qui est tout-à-fait en mesure de transporter des chars Leclerc par le rail pour le défilé du 14 juillet, ne se charge pas de ce transport très ferroviaire. Un report modal à l'envers et malvenu à l'heure du Grenelle de l'environnement. »

Et en pages intérieures :

Un article annonçant la baisse du trafic total fret de moins 1,4 % pour la direction et moins 2,9 % pour la CGT qui s'élève à juste titre contre les différents plans fret : « Poursuivre et accélérer la restructuration dans ces conditions pourrait conduire à la disparition de l'activité fret au sein de la SNCF. »



Par JM. FAYE

Brèves Sociales

Le contrôle de l'immigration se privatise

★ Quelle époque formidable ! Dernièrement, POLITIS signalait que la chasse aux migrants était confiée parfois à des structures du secteur marchand. Le 22 mars dernier, par exemple, la compagnie Air Burkina demandait aux passagers d'un vol qui venait de décoller du Mali à destination de la France de présenter leurs papiers d'identité, non à la police mais à une société privée. Le « contrôleur » mettait en doute l'authenticité de la carte de résident d'un commerçant. Il lui était indiqué que tout passage « non admis » était facturé 5 000 euros par l'état français à la compagnie aérienne. Air Burkina préfère débarquer les personnes sur lesquelles il y a un « doute ». Des associations (dont RSF : Réseau Education Sans Frontières) se mobilisent contre un phénomène qui tendrait à s'étendre : une externalisation de la politique répressive en la confiant à des gens qui n'ont aucun pouvoir de police. On peut imaginer ce qu'il en sera dans le futur pour les demandeurs d'asile soumis à des polices « privées ».

Protection judiciaire de la jeunesse

★ Les syndicats de la PJJ sont inquiets. Le SNPES-PJJ appelait à la journée de grève du 14 mai dernier. Selon cette organisation la disparition des procédures civiles est annoncée et des postes d'action éducative en milieu ouvert (AEMO) sont supprimés, alors que la double compétence (civil-pénal) a du sens et permet d'appréhender le jeune dans sa globalité et son histoire et pas seulement au travers du délit. Le syndicat exige des « moyens adaptés à une prise en charge éducative de qualité et le retour à une conception humaine et non comptable du fonc-

tionnement des services et ce dans l'intérêt des mineurs suivis ».

Quelques chiffres

★ Le RMI est de 447,91 euros par mois pour un allocataire seul. Il est de 671,87 euros pour 2 personnes et de 806,24 euros pour 3 personnes (179,16 euros par personne supplémentaire). L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est toujours de 628,10 euros par mois. Le minimum vieillesse est aussi de 628,10 euros par mois pour une personne seule et 1126,77 euros pour un couple. Comparés aux revenus des patrons du CAC 40, ces chiffres donnent le tournis... ou la nausée...

Centre de rétention d'Hendaye

★ Après être resté 18 mois fermé pour des travaux d'agrandissement, le centre de rétention hendayais ouvre à nouveau ses portes. Il passe désormais de 15 à 30 places. Pour la présidente locale de la CIMADE, cela va se traduire par davantage d'arrestations et un accroissement du nombre d'audiences au tribunal. Selon elle, 3 audiences par semaine seront nécessaires. La chasse aux sans papiers est en voie d'intensification dans une course effrénée au « chiffre ». Pour Laurence HARDOUIN (la présidente) « le cas par cas est en fait un arbitraire et l'immigration choisie une utopie ».

Élèves travailleurs sociaux

★ Les travailleurs sociaux en formation d'Etcharry et de Pau se sont mobilisés fin mai devant la mairie de Bayonne avant d'aller rendre visite au conseil général, à la DRASS et à la sous-préfecture. Ils demandent à l'état d'aller au bout de sa logique et de financer la rémunération de leurs stages (décret du 31

janvier 2008). La plupart des associations du secteur social n'ont pas provisionné une telle dépense. Quant au secteur public, il ne serait pas soumis à cette obligation.

AFPA de Bayonne

★ Il y a quelques jours, une grande partie du personnel de l'AFPA (Association pour la formation professionnelle des adultes) est partie à Paris pour y manifester avec d'autres collègues venant d'autres régions. Ils s'élèvent contre le transfert aux régions du financement de l'AFPA. En plus de cette régionalisation, les organismes de formation seront sélectionnés sur appel d'offres. La crainte de la disparition de ce service public est grande dans une époque où la tendance à la braderie vers le secteur marchand se fait de plus en plus pressante.

ESTROSI de pus en plus réac !

★ Le nouveau maire de Nice, sarkozyste frénétique, a annoncé qu'il allait mettre en œuvre le dispositif qu'il avait initié quand il était au gouvernement, dispositif destiné soit disant à lutter contre la délinquance. Il veut surtout appliquer « le contrat de responsabilité parentale », en fait en langage sarkozyste, « la suppression des allocs » soit 120,32 euros pour une famille de 2 enfants. Une espèce de double peine qui doit paraître au riche ESTROSI comme une babiole...

Météo France

★ Encore un service public qui va gicler. D'ici à 2017, la moitié des centres météo départementaux devrait disparaître, ce qui équivaut à la suppression de 500 emplois. Mais déjà il serait prévu de supprimer 130 postes entre 2009 et

Eh oui ! c'est encore moi, les cop's !



Pensez à vous abonner !

2011 par le non remplacement de départs en retraite. Pour la direction, il s'agit de mesures d'ajustement en lien avec l'évolution technologique. Pour la CGT, l'argument n'est pas recevable car la technique n'explique pas tout et la logique de la baisse d'effectifs est pour cette organisation syndicale uniquement « comptable ». Il faut une expertise humaine renforcée au niveau local pour exploiter au mieux les avancées techniques dit la CGT.

Solidaires

★ Agée de 10 ans, l'Union syndicale Solidaires vient de mener son 4^{ème} congrès. Annick COUPE, sa porte parole, déplore les embûches mises sur le chemin du syndicalisme de lutte et de transformation sociale. Mais l'Union n'y renonce pas. L'organisation se développe dans le public (reconnaissance de représentativité) mais également dans le privé (Peugeot, Michelin, Sanofi-Aventis, La Redoute). Depuis 2004, le nombre d'adhérents aurait progressé de 21 %. Par contre, la marche vers une confédération de cette organisation pose des problèmes à certaines structures « historiques » qui désirent maintenir le principe de syndicats autonomes de base. L'autre problème est la mise en œuvre des nouvelles règles de représentativité (accord signé entre MEDEF, CGT et CFTD) dont Solidaires pourrait pâtir.

La nouvelle loi sur les OGM... ou l'art de brouiller les cartes

DANS son discours du 20 mai 2008, le Président de la République, a réaffirmé sa volonté de garantir la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et donc que soient constamment informés, consultés et associés les représentants des cinq collèges d'acteurs du Grenelle : Etat, collectivités locales, patronat, syndicats et associations. Malheureusement, ce discours ne se traduit pas encore dans les faits, que ce soit au niveau national ou local, déplore Raymond LEOST, vice-président de France Nature Environnement. Le MEE-DAT (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'aménagement du territoire) s'était engagé à ce que les propositions formulées pendant ces réunions soient, par la suite, prises en compte par le Gouvernement. Le texte de loi ayant été déposé au Conseil d'Etat, la marge de manœuvre était limitée puisque la version du 30 avril n'avait pas bougé. FNE (France Nature Environnement) a exprimé son désaccord par rapport à la méthodologie. Le texte était verrouillé, des arbitrages fermes ayant eu lieu dans les couloirs des ministères. Peu de texte auront connu un parcours aussi chaotique que celui sur les OGM, parfois qualifié de « texte maudit ». Avec une crise gouvernementale, un rejet surprise après le vote d'une motion référendaire PCF, entraînant un vif incident de séance, puisque l'Assemblée Nationale avait, le 13 mai, rejeté le projet de loi par 136 voix contre 135 et adopté la question préalable déposée par le communiste André Chassaigne, décidant qu'il n'y avait pas lieu de délibérer sur le texte. Tout ceci pour que le 20 mai l'Assemblée Nationale vote par (289 voix pour et 221 voix contre) l'en-

semble du projet de loi sur les OGM à l'identique. Et enfin pour que le 22 mai le Parlement donne, par un ultime vote du Sénat (183 voix pour, 42 contre), son feu vert définitif au projet de loi très controversé sur les OGM, qui reconnaît « la liberté de consommer et de produire avec ou sans OGM ». Que dire... « Cette loi est inopérante », elle ne change rien, car il n'y a pas de structure OGM commerciale aujourd'hui en France. Mais en revanche, dès qu'il y aura de nouveaux OGM autorisés au niveau de l'union Européenne, là, si les OGM sont cultivés, on peut dire adieu à la possibilité de choix de produit avec ou sans OGM. Le texte de loi ne définit pas ce qu'est un produit « sans OGM », renvoyant à une définition au niveau européen qui en réalité n'existe pas. Le seuil défini par l'UE concerne l'étiquetage obligatoire des produits qui contiennent au moins 0.9 % d'OGM. Cette loi s'en remet à la voie réglementaire, sur avis du haut conseil.

Cette loi est également muette sur la définition d'un seuil de contamination, de définition de la distance d'isolement entre cultures OGM et non-OGM et deux des conditions exactes de la responsabilité financière des producteurs d'OGM.

Par contre elle est très claire sur les sanctions à appliquer aux faucheurs volontaires.

En France, grâce à une mobilisation exemplaire des faucheurs volontaires, des associations et des consommateurs qui refusent les OGM dans leurs assiettes, les grands semenciers n'arrivent pas à nous imposer cette dictature. Mais face aux grands lobbies, le gouvernement reste lâche et frieux, le dernier mora-

toire renvoie la décision sur le MON 810 à l'Europe. A quoi bon prendre le risque politique d'imposer aux français qui n'en veulent pas la culture d'un OGM américain de plus en plus contestée, en fin de carrière commerciale, et dont la fin du brevet qui la protège est proche? La loi ne résout rien et la plupart des débats importants sont à venir et se traiteront au niveau Européen.

Comme les OGM « clandestins » vous savez ceux qui sont donnés à manger aux animaux, que nous mangeons ensuite, donc qui rentrent tout de même dans nos organismes, non invités. Et bien pour ceux-ci qui sont importés, les autorisations seront au contraire simplifiées. Ainsi, on ne touche pas à la liberté du commerce international, à la grande satisfaction des Etats-Unis qui se félicitent de la bonne direction prise par l'Europe qui propose de respecter la liberté du commerce et de motiver « scientifiquement » ses décisions. La nouvelle loi française se plie à ces exigences en évitant de parler d'étiquetage des produits animaux ou des importations et en renforçant le pouvoir des scientifiques au sein du Haut Conseil des biotechnologies. Le risque réside dans la généralisation des nouveaux OGM clandestins ou sécurisés, et le remplacement des décisions politiques et de la souveraineté alimentaire par la dictature des experts sous influence des lobbies de l'industrie (comme toujours).

Gisèle MOUGNOS

Source : Collectif Alerte OGM du Pays Basque, Presses diverses, les Amis de la Terre, France nature environnement.

■ Poulets au chlore

La commission européenne a proposé d'autoriser la commercialisation de poulets américains passés dans une solution chlorée. Interdits depuis près de 10 ans ces savoureux poulets au goût de piscine finiront-ils dans nos cuisines ?

■ Jeudi 8 mai, un de plus !

Jeudi 8 mai à 18h25 un train Véolia a déraillé en gare de Rémyilly. C'est en étant arrêté sur voie de garage qu'il aurait confondu le « droite/gauche » et serait reparti en voyant le signal à sa gauche se réouvrir. Bilan : le « bon » carré bouffé de 210 mètres, une machine dans le sable... Beaucoup d'interventions et trafic interrompu durant des heures...

Sécurité des entreprises ferroviaires concurrentes ; chiffres donnés par la direction SNCF :

- A la SNCF, 110 carrés rouges ont été franchis en 2007 sur le nombre total de circulations SNCF (environ 10 000 par jour). En proportion, il y a 1 carré franchi par la SNCF sur 153 par les entreprises concurrentes.



■ Manifestation anti-incinération le 14 juin à Saint Sébastien/Donostia

L'association ACE avait appelé les hendayaises et les hendayais à se joindre à la manifestation anti-incinération qui a eu lieu ce samedi 14 juin à Saint-Sébastien/Donostia et démontrer ainsi sa solidarité avec ceux qui, dans un passé récent, se sont retrouvés à ses côtés pour faire échouer le projet de construction d'un incinérateur sur le bassin de Txingudi.



UN MONDE TRAGI-RISIBLE

ABC d'air inquiet (3)

Par **André GARO**

« *On ne peut pas dire la vérité à la télé, trop de monde la regarde* » (Coluche)

Rivière-Wekstein (Gil)

Vous avez aimé Kervasdoué, le petit frère des serial pollueurs, vous adorerez GRW et son site « *Agriculture-Environnement* ». Journaliste agricole, il s'est fait remarquer dès 1999 par une étude « *sur la nature des mouvements écologiques et leurs véritables objectifs* ». La liste de ses traditionnelles bêtes noires (Nicolino et Veilleret, Bové, le WWF, Greenpeace), s'est récemment enrichie de Marie Monique Robin, auteure du Monde Monique Robin, auteure du Monde selon Monsanto. La « démolition » de son documentaire par GRW est un modèle du genre. N'oublions pas Gwen Le Gac et son délicieux site Alerte-Environnement. La journaliste indépendante (sans carte de presse d'après le Canard) est subventionnée, de son propre aveu, par... des agriculteurs de terrain. La FNSEA on l'aime ou on la quitte.

Valtat (Marcel)

Cet ancien résistant communiste se recycla dans les années soixante et créa alors un cabinet de relations publiques qui fut notamment le fer de lance du lobby pro amiante. Il est intéressant (et peu étonnant) de noter que les industriels des pesticides le contacteront vers 1970 pour mener leur défense. Une prodigieuse opération de désinformation, un congrès truqué sur les pesticides furent les fleurons d'une campagne... perdue finalement avec l'interdiction du DDT.

Semenciers

La volonté affichée du Parlement Européen d'interdire d'ici deux ans les substances cancérigènes, neu-

rotoxiques ou immunotoxiques crée la panique dans cette aimable corporation. D'après le *Canard Enchaîné* 90 % des insecticides, 80% des fongicides et 70 % des herbicides sont visés.

L'UIPP, qui regroupe les fabricants français de pesticides a lancé une grande opération d'intox (après tout c'est leur spécialité) avec des arguments du type :

« *Le XXI^{ème} pourrait être celui des insectes* » « *Les rendements vont s'effondrer* ».

Chez ces gens-là on ne parle que de « *risque acceptable pour le consommateur* ». Une chute des dividendes des actionnaires serait, elle, inacceptable.

Thalassa

L'émission de FR3 a récemment épinglé l'industrie de l'élevage des saumons au Chili, dont les gros poissons sont l'espagnol Pescanova et les Norvégiens. Ces derniers, après avoir pollué leurs propres fjords ont décidé de faire bénéficier le sud du Chili de leur savoir-faire incomparable. Les lois environnementales et sociales étant peu contraignantes sous ces latitudes l'industrie est florissante. Des millions de saumons sont entassés dans des cages et gavés de granulés de poissons qui les feront grossir, grossir afin d'alimenter les tables japonaises et étasuniennes.

L'apparition d'un redoutable virus traité à doses massives d'antibiotiques a quelque peu obscurci ce tableau idyllique. Pire, l'eau des fjords de la région de Chiloé ayant été contaminée, nos vaillants entrepreneurs envisagent de délocaliser... plus au sud leur monstrueuse pollution et les salaires de misère. Si vous découvrez un petit fjord aux eaux cristallines... gardez son emplacement secret !

Ukraine

A l'heure bénie de la mondialisation il faut DI-VER-SI-FIER les exportations. Certains escrocs de l'ex-république soviétique ont fait fort en fourquant à **Lesieur** 19 tonnes d'huile

minérale de haute viscosité utilisée habituellement comme lubrifiant pour moteur. Gros bénéfices pour les susdits escrocs et pas trop de dégâts pour le vendeur français d'huile, mayo et autres vinaigrettes. En effet, bien que **Lesieur** ait commis une faute grave en n'analysant pas la cargaison fournie et que plus de 200 produits courants se soient retrouvés agrémentés d'huile de moteur, la Répression des Fraudes (sic) a autorisé la vente de tous les aliments contenant moins de 10 % d'huile frelatée, au prétexte qu'« *elle ne présente pas de risques de toxicité aiguë* ». Gageons que cet été les contrôles sur les marchands de beignets ou de frites seront intransigeants.

Espérance de Vie...

Les habitants de la région napolitaine vivent en moyenne 2 ans de moins que le reste des Italiens. La raison serait à chercher du côté de la *Ndrangheta*, la mafia locale dont les plus gros bénéfices sont tirés... du trafic des déchets, y compris les plus toxiques, que les industriels de toute l'Italie leur confient. Les trafiquants les entassent dans les décharges officielles ou sauvages. D'où la saturation des premières et les montagnes d'ordures dans les rues de Naples, et plus grave encore, une pollution massive des eaux de surfaces ou souterraines par les secondes

Deux idées de titres pour d'éventuels auteurs de polars. Y'a de la dioxine dans la mozzarella ! Voir Naples et mourir... empoisonné.

Willaume (Fernand)

Ingénieur agronome qui crée en 1945 des comités qui regroupent l'INRA, des responsables du ministère de l'Agriculture, les industriels de l'agrochimie, des sociétés savantes, etc. Ces comités, que Nicolino et Veilleret dans leur livre *Pesticides, révélations sur un scandale français* (Fayard) appellent « la machine para totalitaire au service de l'industrie agrochimique » sont dûs pour bonne part à monsieur Fernand.

A sa décharge, il faut dire qu'à l'époque on avait encore une foi illimitée dans le progrès-à-tout-va, la science-qui-résout-tout. Maintenant on sait ce qu'il en est... et on continue quand même sur la même voie. (Pour ces deux entrées sur des héros trop méconnus, voir Libération du 01/03/07).

Xénophobie

Un chercheur anglais, P. Coates a étudié le lien, aux Etats-Unis, entre la xénophobie et l'hostilité aux espèces venues d'ailleurs. Il a découvert que les plus intenses débats sur le sujet ont coïncidé avec les deux grandes vagues d'immigration qu'a connu le pays.

On y apprend qu'à la fin du XIX^{ème} siècle, le New York Times publiait quasiment tous les jours des lettres pour ou contre le moineau domestique (introduit en 1850). La campagne anti-moineaux était menée avec les arguments anti-immigrants des tenants de la supériorité de la race nordique. « Le moineau mange le grain des autres espèces, il est sale, il grouille ».

Ils ne faisaient pas dans le détail à l'époque non plus.

Pour les autres périodes étudiées, je renvoie les anglophones à *American Perceptions of Immigrants and Invasive Species* (les éditions Hortefeux envisageraient de le faire traduire en français).

Yankees

Un commissaire européen soucieux de nos bonnes relations avec l'oncle Sam a proposé (décidé ?) d'autoriser l'importation de poulets en batterie made in USA. Ces pauvres volatiles sont trempés dans un bain de chlore censé les rendre aptes à la consommation avant leur vente. Une enquête de la plus grande association de consommateurs d'outre Atlantique a démontré que les taux de salmonelle sont quand même deux fois plus importants que dans les élevages européens. Après le burger aux hormones de croissance (un des produits phares de Monsanto), le poulet à la Javel...

(voir brève page 5). On attend la suite avec délectation.

WWF

Leurs envoyés spéciaux au sud de l'Andalousie se sont intéressés à l'envahissement de l'Europe par la fraise « hors saison ». La quasi-totalité de ces fruits fadasses est produite sur les limites du fabuleux parc de Doñana, près du delta du Guadalquivir, l'une des grandes réserves ornithologiques d'Europe. 6 000 ha de cultures dont 60 % seulement sont légales, un empiètement systématique sur le Parc National, l'emploi de deux poisons violents, le bromure de méthyl et la chloropicrine, destinés à stériliser le sol à l'automne, 1 500 km de transport routier en moyenne pour atteindre les étals des supermarchés de France et de Navarre, l'assèchement des nappes phréatiques, le bilan est désastreux.

Mais dans le monde enchanté des tenants de la mondialisation, il faut aussi des bras, taillables et corvéables à merci. Ici ce sont des travailleurs marocains, de plus en plus souvent remplacés par des polonaises ou des roumaines. Ils sont logés dans des cahutes insalubres et se réchauffent en brûlant les résidus des serres en plastiques... ce qui entraîne une explosion des maladies pulmonaires et des affections de la peau.

La prochaine fois que J. M. Sylvestre ramènera sa fraise...

(Sources : Politis et Terra)

Zorro : Sauveur Suprême !

Ne plus y croire c'est bien, se mobiliser chaque fois qu'on le peut pour bousculer un tant soit peu l'ordre des choses c'est mieux. Qu'on se le dise !



Crise de la pêche : position d'Itsas Geroa

Ces dernières semaines, les pêcheurs confrontés à la hausse du pétrole ont massivement manifesté en France et en Europe. Nous avons demandé à Itsas Geroa (Avenir de la mer) qui regroupe des pêcheurs respectueux des ressources, de nous livrer leur analyse...

LA HAUSSE du prix du baril de pétrole est évidemment une donnée mondiale. Pourtant, ces dernières semaines, les premiers à avoir initié de fortes revendications ont été les pêcheurs français de certains ports. D'où quatre questions principales : Pourquoi d'abord les pêcheurs ? Pourquoi ensuite en France ? Les difficultés des pêcheurs sont-elles plus fortes que celles d'autres professionnels ? Quel avenir a la pêche avec un gas-oil cher ?

Voici quelques réponses

Tout d'abord dans le monde entier le gas-oil dépensé à la pêche professionnelle est totalement détaxé tout comme celui de la navigation de commerce. Ce qui peut apparaître comme un avantage se transforme en inconvénient avec la forte hausse du baril et du fait de l'histoire récente de la pêche, surtout en France.

Pour les pêcheurs le prix du gas-oil suit donc celui du pétrole brut pondéré seulement par la conversion dollaro-euro. Les pêcheurs français s'étant habitués depuis des décennies à avoir un gas-oil bon marché n'ont pas trop regardé à cette dépense lorsqu'ils ont investi dans un bateau neuf. Incités en outre par les subventions, beaucoup ont fait construire des bateaux

avec des moteurs puissants et surtout ils ont choisi le chalutage, un mode de pêche très gourmand en gas-oil mais qui laissait espérer de fortes captures, surtout à l'époque où la plupart des stocks de poissons étaient à de bons niveaux. Résultat des courses en 2008, alors que le poisson n'est plus assez abondant, il y a sur les côtes françaises environ un millier de chalutiers longs de 15 à 25 mètres. C'est trop sans doute. A titre d'exemple, un chalutier de 20 mètres de long avec un moteur de propulsion de 600 chevaux consomme entre 1000 et 1500 litres de gas-oil par 24 heures. En effet, ce bateau passe le plus clair de son temps à tracter un chalut sollicitant le moteur à pleine puissance. A la fin de l'année cela peut représenter 300 000 litres de gas-oil. A 0,80 le litre détaxé, le poste de carburant peut représenter 30 à 50% du chiffre d'affaires donc la plupart de ces bateaux ne sont plus rentables et les marins à bord ne peuvent être payés correctement. D'où le mécontentement.

Des aides publiques à l'exploitation des bateaux de pêche ont été données en France dans les années 2005-2006 pour « soulager » le coût du gas-oil. Mais ces aides ont été interdites par la Commission Européenne qui ne les juge pas « euro-compatibles ». Ces derniers temps, certains pêcheurs et armateurs ont relancé grèves et manifestations pour obtenir le gas-oil à « 40 centimes à la pompe » (c'était leur slogan) sachant que le gouvernement français peut leur accorder ce type d'aide comme l'a déjà promis Nicolas Sarkozy. Mais Bruxelles semble inflexible. Si cette intransigeance continue, il semble bien que plus de la moitié du chalutage européen est condamné à

disparaître assez vite. Il faut savoir que des bateaux pratiquant des modes de pêche autres que le chalutage (lignes, bolinches, filets maillants, casiers etc...) peuvent consommer trois à cinq fois moins de gas-oil. Ces entreprises sont moins touchées par le prix du carburant mais comme elles ont aussi des capacités de capture moindres dans la plupart des cas, elles ont dans l'ensemble du mal à encaisser cette charge supplémentaire.

Position d'Itsas Geroa

Subventionner les bateaux à l'exploitation sans limite pour ramener le coût du gas-oil à 40 centimes ne nous paraît pas acceptable. Cela encouragerait les comportements de grosses consommations de carburant et de modes de captures très agressifs pour le milieu marin. Sachant que la baisse globale de l'effort de pêche (moins de bateaux en mer) devrait amener une reconstitution de certains stocks de poissons (mais quand?) et que les prix de vente en criée devraient logiquement s'élever du fait de la baisse de l'offre, les bateaux devraient bénéficier de ces deux évolutions. On peut donc supposer que les bateaux consommant raisonnablement du gas-oil retrouveraient une rentabilité correcte...mais à condition que le baril ne continue pas encore à augmenter car cela deviendra « injouable » pour tous.

En conclusion, une aide limitée accordée aux bateaux pratiquant une pêche respectueuse des ressources marines ne nous paraîtrait pas scandaleuse, le temps de bénéficier de la hausse qu'on espère des ressources en poissons.

Michel Jauregui

SITES POLLUÉS

La décharge du CEF remblayée !

La société des Anciennes Fonderies et Ateliers de Mousserolles (SAFAM) exploitait à Bayonne, depuis 1840, une fonderie de fonte de deuxième fusion. Elle procédait également à la galvanisation d'une partie de sa production. Le dernier acte administratif en date qui réglait ses activités est l'arrêté complémentaire 97/IC/282 du 3/12/97. Pendant une vingtaine d'années (du début des années 70 à la fin des années 80), les sables non recyclés de la fonderie ont été mis en dépôt sur une zone marécageuse, en rive gauche de l'Adour, à environ 2 Km en amont de l'usine. Cette zone a également été remblayée par des gravats et des inertes. Ces terrains font partie du périmètre de l'opération d'aménagement (ZAC) du Centre Européen de Fret de Bayonne-Mouguerre-Lahonce.

SAFAM

Caractérisation et étude de la décharge de Lahonce (11/94) I.D.E. Environnement (bureau d'études)

La décharge de Lahonce, anciennement exploitée par la société SEIL-LAN, a été utilisée par la SAFAM pendant une vingtaine d'années pour déposer des déchets issus de son procédé de fabrication (sables de fonderie essentiellement). Ces sables sont d'une part des sables brûlés (portées de noyaux brûlés), sables à vert), d'autre part des sables de noyautage non polymérisés (à base de résine phénolique). Ils sont donc susceptibles de contenir des substances (phénols, cyanures, fer, zinc, ammonium) pouvant entraîner des risques pour la santé.

Les terrains de la décharge font actuellement l'objet d'une reconversion dans le cadre de l'aménagement du Parc d'activité économique de Bayonne-Mouguerre-Lahonce. Ils sont aujourd'hui la propriété du Syndicat Mixte pour l'Aménagement

du CEF (ndlr : SMACEF = SEPA à l'époque), qui projette d'y construire un centre de vie (station service, hôtels, restaurants) et une annexe du Centre Européen de Fret. Étant donné que ces terrains vont accueillir des activités industrielles et commerciales, il est donc important de vérifier la présence ou l'absence d'impact sur l'Environnement (sols, eaux souterraines) pouvant éventuellement entraver le développement de la zone.

L'objectif de notre étude sera donc de déterminer l'existence ou la non-existence d'un impact sur les eaux souterraines et les terrains sous-jacents aux dépôts de la décharge par des analyses physico-chimiques des sols et des eaux.

Ce suivi sera réalisé sur la période d'une année calendaire, à raison d'un contrôle bimestriel.

Il est à noter que cette étude est réalisée pour le compte de la SAFAM, sous contrainte de l'arrêté préfectoral n° 93/IC/117 communiqué le 4 juin 1993 « *imposant à la société des anciennes fonderies de Mousserolles, la réalisation d'une étude destinée à apprécier l'impact des nuisances générées par le dépôt de déchets situé sur la commune de Lahonce* ».

Le présent rapport inclut successivement :

- l'intervention sur le site et la réalisation de piézomètres,
- les résultats des 6 campagnes de prélèvements,
- les conclusions de l'étude.

Description du site

Les apports de déchets et gravats divers sont venus combler une zone marécageuse qui se développait en bord Adour. Les reliefs de cette zone marécageuse sont encore très présents dans la zone nord-est du site.

On peut considérer qu'approximativement 2,3 ha ont été remblayés sur la durée d'exploitation de la décharge. Le volume total de

déchets déposés est difficile à estimer, les hauteurs de dépôts étant probablement variables. Si l'on considère une moyenne de 2 m de dépôts répartis uniformément sur la surface, on obtient alors un volume de 46 000 m³.

Sur l'ensemble de la surface remblayée, on peut noter les traces visibles de dépôts de sables de fonderie dans les différents aspects qu'ils peuvent présenter. Il apparaît également de façon évidente que des dépôts de nature différente (gravats divers : ferrailles, déchets de travaux, bois, matières plastiques diverses...) ont été réalisés. (...)

Conclusion de l'étude

D'une façon générale, pour la période d'observation et pour les paramètres recherchés, nous n'avons pas noté d'impact significatif des dépôts de sables de fonderie sur la qualité des eaux de la nappe. Ces résultats pourraient être rattachés soit à l'ancienneté des dépôts, soit à leur caractère inerte. Notre niveau d'information ne nous permet pas d'accréditer l'une ou l'autre de ces hypothèses.

Nous notons toutefois que nous avons mis en évidence la présence de zinc dans le sol, même si l'impact de ce composé n'est pas apparu lors du suivi de la nappe.

Suivant l'utilisation future de la zone, il sera nécessaire de vérifier si la teneur constatée s'avère homogène sur l'ensemble de la zone. Si cette homogénéité était validée, certaines utilisations du site pouvant présenter le risque d'un contact direct de personnes et du sol pourraient être à proscrire, du moins en l'absence actuelle de règlement national en la matière.

Enfin, la pollution accidentelle par des composés organiques de type hydrocarbures, éventuellement phénolés, du piézomètre positionné en dehors du massif de déchets nous paraît devoir être rappelée dans cette conclusion, l'origine de cette pollution n'ayant pu être décrite par notre suivi.

Description qualitative à la date du 14/09/2000 :

Dès 1991, après que la SAFAM eut mis en place un mode d'élimination de ses sables usagés conforme aux dispositions de l'arrêté ministériel du 16 juillet 1991 relatif à l'élimination des sables de fonderie contenant des liants organiques de synthèse, une première étude sommaire, confiée au BRGM, fut entreprise afin d'apprécier les impacts des dépôts sur les eaux de sub-surface. Cette étude n'ayant pas permis de conclure de façon formelle, à la présence ou à l'absence de contamina-

Fiche technique du site (3/09/01)

- Origine de la découverte : demande de l'administration.
- Types de pollution : dépôt de déchets.
- Origine de la pollution ou des déchets : dépôt sauvage de déchets.
- Année vraisemblable des faits : 1986.
- Date de la découverte : 30/10/1986.
- Activité : fonderie et travail des métaux.
- Évaluation simplifiée des risques (ESR) : 5/07/00.
- Étude des sols et eaux : imposé par arrêté préfectoral du 14/06/93.
- Déchets identifiés : déchets industriels spéciaux.
- Présence d'une nappe. Utilisation : aucune utilisation connue.
- Surveillance : eaux souterraines, fréquence 2 fois / an.

L'étude des sols fait apparaître que ce site est à ranger en classe 2, c'est à dire à surveiller. Un arrêté va formaliser cette surveillance (réseau de piézomètres, analyse des paramètres DBO5, DCO, phénols, cyanures, fer, zinc 2 fois par an) et restreindre l'utilisation des sols à des activités économiques et industrielles.

tion, une nouvelle étude, destinée à apprécier les impacts sur les eaux souterraines mais également sur les sols fut prescrite par l'arrêté préfectoral du 93/IC/117 du 14 juin 1993.

Dans le cadre de cette étude, deux piézomètres furent mis en place sur le site aux fins de prélèvement et d'analyses des paramètres d'une éventuelle pollution locale (DCO, NH₄, phénols, cyanures, fer, zinc). Cette surveillance qui s'est poursuivie jusqu'en 1994, n'a pas permis de mettre en évidence une pollution significative tant des sols que des eaux de sub-surface par les phénols et les cyanures. Par contre, elle a mis en évidence une pollution mesurée des sols par le zinc (résidus vraisemblables de la galvanisation).

Plus récemment, lors de l'évaluation simplifiée des risques (ESR) du site de l'usine, il avait été demandé à la SAFAM d'interpréter les enseignements recueillis lors des études précédentes au moyen de la grille d'évaluation de l'ESR. Il apparaît que ce site appartient à la classe 2. Il est donc justiciable d'une surveillance. La dernière visite du site (2001) ayant permis de constater que les piézomètres précédemment implantés sur le site avaient été détruits, il avait été demandé à la SEPA, concessionnaire du site (concedant Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Centre Européen de Fret SMA-CEF), de rétablir sur le site un réseau de 4 piézomètres afin de procéder à la surveillance des paramètres précédemment évoqués (DBO₅, DCO, phénols, NH₄, cyanures, fer, zinc) à la fréquence de 2 fois par an. Depuis, plus de nouvelles, malgré des demandes répétées et annuelles du CADE au sujet de ladite surveillance.

Le Plan d'aménagement de Zone et le règlement d'Aménagement de Zone du Centre Européen de Fret réservent le site à des activités économiques (commerciales, industrielles et de service à l'industrie). Le concessionnaire devait veiller à soumettre toute évacuation éventuelle de matériaux à une vérification analytique de non contamination. Pas de souci non plus de ce côté-là : on a tout recouvert de remblais en majorité sableux.

Le Bureau du CADE

Gloire au pouvoir d'achat

AL'HEURE où la grande distribution et les lobbies agro-alimentaires orchestrent la production et forment le consommateur, où l'agriculture industrielle ne démontre pas sa capacité à nourrir le monde mais plutôt à changer les pesticides en hamburgers (la formule est de la Conf'), les nuisances humaines et environnementales qui en résultent démontrent à contrario la nécessité, voire l'urgence, de privilégier le local, la qualité, et les circuits courts de commercialisation.

L'appel à boycott étant illégal, contentons nous de citer Coluche : « Il suffirait qu'on arrête de l'acheter [cette merde] pour qu'elle ne se vende plus ! ». **La « petite distribution »** ou comment producteurs et consommateurs se réapproprient le marché. A côté du traditionnel marché, en régression ces dernières années, de nouvelles formes de vente directe se développent. Ces circuits courts de commercialisation sont en général bien adaptés à l'agriculture biologique, aux structures de petite taille et à la production variée. **Les AMAP** (associations pour le maintien de l'agriculture paysanne) ont démarré dans les années 60 au Japon par les Teikei, groupements de femmes pour l'achat de lait. Le principe repose sur l'engagement d'un groupe de consommateurs à acheter une saison de production et à accepter que la composition de son panier lui soit imposé en fonction de la saison et des aléas de la production locale. En échange, le paysan garantit ses pratiques. Les distributions groupées se font ensuite chaque semaine, à heure et lieu déterminés et sont des moments de rencontre.

En pleine croissance aussi, les formules de commande directe à la ferme, avec livraison par le producteur comme les paniers paysans.

En région Rhône-Alpes, **le réseau Avec** a mis en place des magasins de producteurs. Le succès rencon-

tré a permis entre autres de budgétiser un emploi de commerçant pour tenir la boutique. Un tel magasin vient de se créer à St Paul les Dax, à l'initiative des producteurs bio des Landes.

La diversité des formules permet de s'ajuster à des demandes différentes : consommations régulières ou plus ponctuelles, plus partielles.

La production de qualité : l'engagement local des producteurs bio. Eñaut, ou l'exemple d'un parcours individuel du conventionnel au bio.

En 1994, E. Harispu fait de l'élevage conventionnel dans une petite exploitation à Ibarolle : cochons en plein air, quelques vaches. L'expérience, la crise de la vache folle, l'amènent à ne pas envisager l'avenir dans les pratiques productivistes. Il projette alors d'augmenter sa production de bœuf et de passer en bio. Mais il veut prendre le temps d'étudier s'il sera techniquement possible de vivre de son travail.

En 98, le premier pas est de passer au désherbage mécanique, en association avec un agriculteur bio pour le matériel. L'aventure n'est pas facile, le changement de méthode occasionne des conflits avec l'entourage, demande plus de temps, d'efforts et, selon ses termes, un autre regard quand on entre dans le champ. Financièrement aussi, ce sont des sacrifices, moins d'aides, temps de latence avant d'avoir le label, soit des années à gagner très peu (et à travailler beaucoup !). Finalement, il s'en est bien sorti et ça en valait la peine. Il est convaincu que la bio à un avenir certain.

A présent, il commercialise lui-même sa production, par le biais d'Amap ou de commandes directes. Il tient à rencontrer ses clients et fait ses livraisons. Il insiste sur l'importance de la communication, par exemple quand il a fallu augmenter ses prix. Une fois par an, il ouvre les portes de sa ferme et reçoit tous ses clients pour une de ces journées qu'on aime garder en mémoire.

BLE : la fédération des producteurs bio locaux.

L'association s'occupe, entre autres, de structurer la commercialisation. Localement, en plus des marchés, tous les maraîchers fournissent au moins une Amap, et approvisionnent huit magasins bio sur la Côte. Une réflexion pragmatique est en cours sur les magasins de producteurs ainsi que sur une plate-forme de distribution.

Cette dernière permettrait de décharger les producteurs et d'assurer une plus grande régularité dans l'offre ; par exemple pour fournir la restauration scolaire. Actuellement, la cantine du lycée de St Jean Pied de Port à des menus bios et l'expérience pourrait s'étendre, soutenue par les parents d'élèves.

Et pourquoi ne pas rêver aussi du petit commerce de proximité avec dans l'étal des produits bio et locaux.

L'actualité est aussi à la concrétisation proche d'installations de jeunes en maraîchage. Cela s'adapte parfaitement à la demande croissante en fruits et légumes bios, insatisfaite sur le plan local et national et compensée par l'importation (bio mais pas écolo !). A noter que maraîchage et arboriculture ne sont pas subventionnés. Bio mais pas sectaires, les gens de BLE travaillent avec les maraîchers conventionnels. Ils constatent que ces derniers adoptent des pratiques de l'agriculture biologique, non par opportunisme mercantile, mais parce qu'elles apportent des solutions techniques à des problèmes de maladies, de parasites. On ne peut que s'en réjouir.

Invitation...

Au rendez-vous annuel qu'ils nous donnent pour Asunak (*l'ortie*), à Hasparren, les 12, 13 et 14 septembre. Repas, marché, conférences... pour voir que la bio c'est aussi festif et populaire !

F. Bonillo, et L. Cendoya

Action Consommation Pays Basque

La PAC : c'est grave, docteur ?

Hélas, oui !



L'Union Européenne a décidé de faire un « bilan de santé » de la Politique Agricole Commune (PAC) avant la prochaine réforme de 2013. L'UE annonce qu'elle s'appuiera sur ce bilan afin d'engager l'avenir agricole de l'Europe sur telle ou telle voie. Plusieurs associations et syndicats (Artisans du Monde, Attac, le Crid, le CCFD, Peuple Solidaires, la Confédération Paysanne) ont décidé de faire une contre-visite médicale de la PAC. Leur diagnostic est sans appel : l'agriculture est malade ; il faut donc soigner la PAC !

Notre diagnostic

La PAC souffre d'une grave perversion : elle ne considère pas que l'agriculture doit avoir essentiellement des finalités alimentaires ! Le symptôme de cette *altération du bon sens* est une intense *fièvre spéculative*, largement responsable de la crise alimentaire actuelle ou encore le projet de la Commission Européenne de développer les agro-carburants.

Deuxième pathologie : encourager sans relâche un productivisme reposant de plus en plus sur une *addiction à des produits toxiques* (une agriculture chimisée, détériorant les sols et les écosystèmes), voire *stupéfiants* comme les OGM qui renforceront la *dépendance des agriculteurs et éleveurs* aux grands dealers monopolistiques que sont Cargill, Monsanto ou Syngenta ; l'Union

Européenne prescrit donc de mettre en péril la biodiversité et la santé de consommateurs européens au motif d'une hausse des rendements alors même que la Fao (organisation de l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture) et le ministère de l'Ecologie français annoncent que l'agriculture biologique a des rendements plus élevés et est la seule solution durable à la crise alimentaire mondiale. **On conviendra que le malade est en piteux état, mais que son médecin référent, la Commission Européenne présente elle aussi des signes alarmants de santé mentale.**

La PAC produit de plus des anticorps contre ceux qu'elles devraient d'abord faire vivre (les paysans) en laissant des *organismes parasites* (les très grosses entreprises liées aux firmes agro-alimentaires) représentant moins de 10 % des exploitations accaparer plus de 80 % des aides financières. La suppression des quotas préconisée par l'UE renforcera encore la concentration agricole et la libéralisation renforcée par le démantèlement des moyens d'interventions européens sur l'agriculture ne pourra se faire qu'au détriment de la sécurité alimentaire de l'UE mais aussi de la situation économique de la grande majorité des exploitants en Europe... et d'ailleurs.

En effet, alors que la crise alimentaire actuelle montre à l'évidence que la liberté totale des marchés agricoles préconisée par l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) non seulement ne permet pas de faire reculer la faim dans le monde mais au contraire y contribue, l'Union Européenne continue à faire pression sur les pays Afrique-Caraïbes-Pacifique pour qu'ils signent les accords APE (accord de partenariat Economique). Ces accords (voir *Ortzadar de Février*) consistent à autoriser une entrée sans droit de douane dans l'UE aux produits ACP si ceux-

ci abaissent en retour toutes leurs barrières douanières mais aussi financières ; or cette politique en conformité avec l'OMC achèvera de ruiner les agricultures paysannes vivrières locales, dont la production ne saura résister aux exportations agricoles à prix cassés de l'agriculture productiviste et subventionnée européenne. Cette politique d'abaissement des frontières douanières est largement entamée depuis des décennies ; elle a été propagée par la Banque Mondiale dans les pays du Sud sommés de l'appliquer s'ils veulent obtenir des prêts ou négocier leur dette ; elle a conduit à une catastrophe dans ces pays, ruinant les paysans, orientant les agricultures vers des cultures d'exportation dont les cours sont l'objet de spéculations internationales intenses à la Bourse de Chicago, au moment où la Banque Mondiale fait elle-même un mea-culpa sur cette politique et préconise l'investissement dans les agricultures vivrières, l'UE, elle veut accélérer ce processus renforçant la *pandémie mondiale* d'une agriculture mondialisée n'obéissant qu'aux impératifs des marchés solvables.

Notre prescription

- Une mise sous tutelle citoyenne des travaux de la Commission Agricole de l'UE ; il est donc prescrit de signer dans un premier temps deux pétitions : la pétition « soignons la PAC » mais aussi la pétition « stop finance », car le cas est complexe !

- Un régime reposant sur un principe simple : garantir le droit humain fondamental à se nourrir et cela, à toutes les échelles (mondiales, régionales, locales).

Ce droit doit être garanti pour l'individu mais c'est aussi un droit collectif à la souveraineté agricole et alimentaire. (définir sa propre politique agricole et alimentaire pour répondre à ses besoins mais sans entraver la souveraineté alimentaire des autres).

Il est donc nécessaire pour l'UE :

- D'avoir une action publique qui suive des règles permettant des pratiques de production et de consommation, écologiques et socialement responsables, qui relocalisent les productions. Cela favorisera l'emploi dans un contexte de solidarité et de complémentarité avec les agriculteurs du monde entier.

- De renoncer immédiatement aux agro carburants

- De réorienter les aides de la PAC afin de répondre à ces objectifs mais aussi maintenir ou rétablir des outils de régulations (quotas, aide aux stockages et pourquoi pas préférence communautaire réactualisée...) car ils servent de « filet de sécurité » aux agriculteurs qui doivent faire face à de nombreux risques liés au secteur.

- De cesser les pratiques de dumping préjudiciables aux agriculteurs du Sud et d'œuvrer au niveau international non pour boucler le cycle de Doha de l'OMC mais au contraire pour promouvoir une autre régulation mondiale agricole reposant sur la vocation première de l'agriculture de nourrir les populations locales et d'alimenter les marchés de proximité.

Claire Deruy
Attac Pays Basque

Pétitions en ligne et à photocopier :

<http://stop-finance.org/>
<http://www.soignonslapac.org/>
(avant le 5 septembre)

Attac Pays Basque

pays.basque@attac.org
81, avenue des Glycines
64990 - Mouguerre

CLIS de Bacheforès et de Batz

23 mai 2008

C'est à la demande de l'association Bayonne rive droite que M. le Sous Préfet a accepté de faire un état des lieux du site de Bacheforès à l'occasion de la CLIS de Batz.

Voilà trois ans que la CLIS de Bacheforès ne s'est pas réunie. On se souvient du désarroi de Bil Ta Garbi obligé de fermer l'incinérateur en décembre 2005.

Aucune solution alternative n'avait été mise en place par les élus de la CABAB qui savaient pourtant que le contrat d'exploitation approchait de son terme.

Le point sur le site de BACHEFORÈS

Ainsi, depuis janvier 2006, les collectivités de la côte envoient sans état d'âme leurs ordures (60 000 t an) en Gironde à La Pouyade ! Belle mentalité et bravo pour la pollution causée par les camions ! D'autre part, 25 000 t d'ordures du Pays Basque intérieur sont acheminées sur la plate-forme de Zaluaga Bi à St Pée sur Nivelles.

En vue d'un aménagement futur, le site de Bacheforès avait été divisé en trois zones. La zone 1 et la zone 3 ont subi récemment des travaux de réhabilitation (récupération de lixivats, installation de torchères sur l'ancienne décharge).

L'incinérateur est construit au centre de la décharge sur la zone 2.

Des travaux mineurs de démolition ont été entrepris : démantèlement du hall de tri et des anciens silos hygiénisateurs, suppression du système de traitement des fumées.

Cependant le bâtiment n'a pas été touché et les bureaux sont toujours utilisés. En effet, les ordures transi-

ent encore sur le site avant d'être expédiées en Gironde.

Sur cette zone, les travaux de traitement des eaux n'ont pas encore été effectués ! Le rejet des eaux de ruissellement s'effectue encore directement dans l'Adour ! Le Syndicat Bil Ta Garbi nous a assuré qu'il ne pouvait pas y avoir de contamination due aux déchets hospitaliers, conditionnés dans des containers étanches. On se souvient de l'époque où les containers éventrés étaient lavés avec évacuation directe des eaux dans l'Adour !

Ce n'est qu'en 2012 lorsque le site de Batz sera devenu opérationnel que des travaux pourront enfin être effectués sur le site de l'incinérateur.

Le site de BATZ : prochain lieu de traitement des déchets de la côte

Choix du site

C'est en juillet 2006 que le syndicat Bil Ta Garbi annonçait son choix d'installer à cet endroit une unité mécano biologique destinée au traitement des ordures ménagères de la côte ainsi qu'un quai de transfert de tous les recyclables du syndicat Bil Ta Garbi, y compris donc ceux du Pays Basque intérieur. C'est encore Bayonne Nord qui pendant des années a subi les nuisances de la décharge de Bacheforès et la pollution de l'incinérateur qui est encore sacrifié ! Cela au mépris même d'un des 5 objectifs du Syndicat qui est de « limiter les distances et les masses de déchets sur nos routes ». Bayonne est totalement excentré par rapport à la surface du Syndicat.

Evaluation des besoins de traitement en 2010 et 2025

Aux 13 collectivités membres lors de la fondation de Bil Ta Garbi s'ajoutent Bidart, Boucau et Hendaye.

La population sur la côte est en augmentation de 1 à 2 % par an.

Le Syndicat estime que grâce à la réduction à la source du gisement d'OM de 5 % (compostage individuel, stop pub) et à l'augmentation des collectes sélectives (de 17 à 20 %), il n'y aura pas d'évolution de la production individuelle d'OM.

L'usine traiterait 73 000 t/an au démarrage, en 2012, pour atteindre 105 000 t en 2025 en tenant compte d'une augmentation de 3 000 t l'été.

Emprise foncière

Il faut prévoir une unité de compostage ou de méthanisation, des bâtiments centre de tri, des bâtiments de regroupement pour le transfert des recyclables, un bâtiment pour les bureaux, voiries et parking et des bassins de traitement des eaux. Cet équipement nécessiterait une surface de 3,8 à 4,4 ha dont 21 000 à 25 000 m² de bâtiments sur un terrain de 7,5 ha.

Le site comprend certaines contraintes : d'une part des zones difficiles à exploiter en raison de la topographie (pentes, sources), d'autre part des contraintes réglementaires (autoroute A 63, RD 817 ex RN 117, une zone boisée classée, des habitations, des arbres remarquables).

L'entrée est prévue sur la RD 817.

Procédures nécessaires pour l'implantation de l'usine

Procédure de demande dérogatoire au PLU existant.

Outre le permis de construire seront déposés : un dossier loi sur l'eau, un dossier installation classée soumise à autorisation et un dossier d'étude d'impact.

Tri mécano-biologique

Dans l'usine on opère d'abord un tri mécanique et manuel pour retirer les emballages recyclables encore présents dans les ordures en mélange.

Il reste en gros 50 % de refus de tri (à enfouir) et 50 % de fermentesci-

bles. Ceux-ci vont subir un traitement soit par compostage soit par méthanisation.

Sur son site Internet, Bil Ta Garbi présente comme un de ses objectifs de « pré-traiter nos déchets avant de les enfouir ». Or lors de la CLIS le porteur du projet nous a affirmé que le compost utilisé serait conforme à la norme NFU 44051 et pourrait être utilisé par les agriculteurs. Il ne serait donc plus enfouir.

En 2006, nos élus prenaient une décision politique forte en renonçant à l'incinération des déchets ménagers. Une étude du mois de mai menée par l'Institut National de Veille Sanitaire fait état des risques accrus de cancers pour les populations ayant vécu près d'un incinérateur d'ordures ménagères. Et pourtant, avec ce compost, on recommence à mettre notre santé en danger. Au lieu d'être rejetés dans l'air, les polluants seront dispersés sur la terre qui produit notre nourriture et notre eau.

Qu'est-ce qu'une norme sinon un droit officiel à polluer ? A une époque les fumées de l'usine de Bacheforès respectaient les normes. Est-ce que cela veut dire que l'usine ne pollue pas ? En 2002 la cheminée a craché officiellement 37 kilos de métaux lourds sans compter les autres polluants et les dioxines. Puis les normes sont devenues plus sévères et il a fallu fermer l'incinérateur qui la veille... respectait pourtant les normes ! Ne nous laissons pas endormir par ces discours officiels. Il est certain que le compost obtenu à partir des ordures en mélange contiendra des toxiques tels que détergents, médicaments, solvants... Comment pourra-t-on identifier les milliers de substances chimiques présentes dans ce compost ?

Faire du compost, oui, mais en récupérant les fermentescibles avant qu'ils ne soient mélangés et souillés par d'autres produits.

FRANÇAISE

UN FILM RÉALISÉ PAR SOUAD EL BOUHATI

SOFIA, petite fille d'une dizaine d'années vit avec ses parents, immigrés marocains, dans une cité du Nord de la France.

Dotée d'un solide appétit de vivre, Sonia navigue avec aisance dans son univers. Avec son amie de cœur, elle partage devoirs et confidences. Au sein de sa famille, elle sait jouer des coudes pour faire valoir ses droits. Enfin, apprendre semble pour elle un plaisir jubilatoire. Et puis un jour, sa vie bascule. Son père, au chômage, taraboué par le mal du pays, embarque, de force quasiment, la petite fille. Retour de la famille au bled.

Dix ans ont passé, Sofia est devenue une belle jeune fille dont le seul désir, quasi obsessionnel, est de retourner en France.

« Je suis française dit-elle, je suis née là-bas et je veux mourir là-bas ».

Et voilà le pays de Sarkozy devenu le rêve impossible d'une enfant de l'immigration !

Sofia entame alors un long combat obstiné. Dans ce premier long métrage, cette seconde partie est la

plus convaincante.

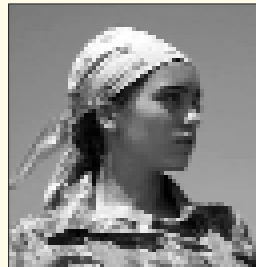
La cinéaste illustre, avec justesse, le désir d'émancipation d'une jeune fille fourvoyée dans un monde trop étroit pour elle.

Sofia revendique son identité française. Que représente-t-elle pour elle ? Dans une interview, la réalisatrice, Souad El Bouhati apporte son éclairage : « Si pour la plupart des gens, l'identité est liée à un territoire, pour moi l'identité est celle que l'on se construit, elle est devant soi... »

Le pays qui manque réellement à Sofia, n'est pas la France, mais son enfance. Et Sofia n'aura de cesse de bousculer les pesanteurs sociales, le machisme ambiant, les exigences familiales pour tracer son chemin.

Formidable Hafsia Herzi (l'actrice découverte dans le film *La graine et le mûle*), en adolescente fugueuse, violente, perdue de désespoir face au destin convenu qui l'attend. Quelques scènes magistrales :

La révolte, à son acmé, explose et Sofia force la porte de sa geôle, erre dans l'hostilité nocturne du

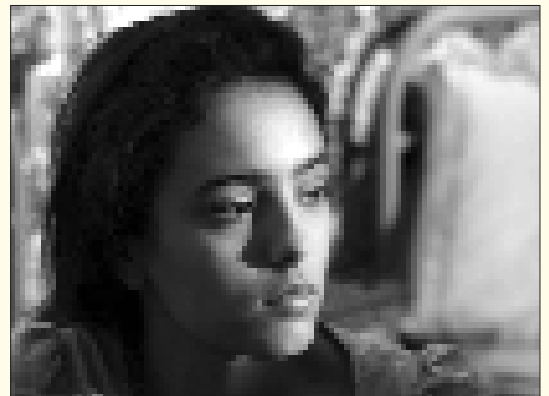


port. L'embarquement n'aura pas lieu et les flics la ramèneront au domicile familial. L'état se resserre et dans un accès de rage impuissante, Sofia coupe sa belle et longue chevelure. Ersatz de suicide, sacrifice de sa féminité, pour contrer

les visées matrimoniales des femmes du clan. Pourtant, rien de manichéen dans ce film, inégal par ailleurs, pas de misérabilisme. Les parents, ni pires, ni meilleurs que d'autres, ont à cœur de préserver leur fille des embûches de la vie et en particulier du racisme dont ils furent victimes eux-mêmes. Ils finiront par céder au désir de leur fille et Sofia prendra possession de cette liberté tant convoitée.

arc • en • ciel
Ortzadar

Tél / Fax : 05 59 31 85 82 — Courriel : ortzadar @ bigfoot.com



Hafsia Herzi

Abonnement à **ORTZADAR**
Bimestriel - 1 an : 13€
De soutien : 18€



NOM, Prénom

Adresse

CP..... Ville

Bulletin à retourner à :
B.P.4 - Mouguerre - 64990 St-Pierre d'Irube

Ortzadar - Alternative Pays Basque

est édité par l'association loi 1901 du même nom

Commission paritaire n° 0711 G 88241

Directeur de la publication : Jean-Maurice FAYE

Mise en page et illustrations : José-Antonio AGUIRRE

Imprimé sur les presses de l'imprimerie Artisanale à Bayonne

